

MODE DE VIE DES CŒURS-VAILLANTS

Ensemble pour grandir, apprendre et s'épanouir

À l'image de la société dont elle fait partie, l'école Des Cœurs-Vaillants veille au respect des droits individuels et collectifs en développant chez les élèves le sens des responsabilités, de l'engagement et de l'entraide.

La collaboration entre l'école et la famille est essentielle à la réussite de tous. Ainsi, tous les membres du personnel (enseignants, spécialistes, éducatrices, secrétaire, etc.) peuvent intervenir auprès des élèves et communiquer avec les parents lorsque nécessaire.

Notre école est un milieu harmonieux, axé sur le bien-être, la sécurité et l'inclusion.

Nous croyons au plein potentiel de chaque élève et favorisons l'apprentissage des comportements attendus par l'enseignement explicite, le renforcement positif et l'encouragement constant.

RÈGLES DE CONDUITE

<i>Je suis un élève respectueux</i>	1. Je respecte les élèves et les adultes en gestes et en paroles. 2. Je suis à l'heure aux entrées du matin et du midi
<i>J'adopte des paroles et des gestes qui favorisent mon bien-être et celui d'autrui</i>	3. J'apporte seulement les objets permis à l'école. 4. Je prends soin de mon matériel et de celui qui m'est prêté en l'utilisant de façon sécuritaire. 5. Au son de la cloche, j'arrête de jouer, je me place rapidement en rang et j'attends calmement. 6. Je prends soin de l'environnement et des aires de vie communes.
<i>J'adopte des comportements d'entraide qui favorisent la vie de groupe harmonieuse</i>	7. Je suis proactif (engagé) dans ma vie scolaire

RAISONS DES RÈGLES DE VIE

Règles	Raisons	Attentes
Principe #1 Je suis un élève respectueux.		
1. JE RESPECTE LES ÉLÈVES ET LES ADULTES EN PAROLES ET EN GESTES	Me sentir en sécurité dans un climat agréable Avoir des relations harmonieuses avec les autres	Te voir développer de bonnes relations avec les autres Te voir et t'entendre être poli Te voir ouvert aux différences Te voir poser des gestes sécuritaires
2. JE SUIS À L'HEURE AUX ENTRÉES DU MATIN ET DU MIDI	Permettre le bon déroulement des activités Être disposé à travailler et à apprendre Me conscientiser sur l'importance d'être ponctuel Me permettre d'avoir une routine sécurisante en classe	Te voir respecter l'horaire de l'école Te voir organisé et engagé
Principe # 2 J'adopte des paroles et des gestes qui favorisent mon bien-être et celui des autres		
3. J'APPORTE SEULEMENT LES OBJETS PERMIS À L'ÉCOLE	T'amuser harmonieusement et diminuer les conflits avec les autres	Te voir apporter les objets autorisés et les utiliser au bon moment
4. JE PRENDS SOIN DE MON MATÉRIEL ET DE CELUI QUI M'EST PRÊTÉ EN L'UTILISANT DE FAÇON SÉCURITAIRE	Favoriser ma sécurité et celle des autres Pouvoir travailler avec un matériel adéquat	Te voir faire attention au matériel Te voir utiliser le matériel de façon appropriée
5. AU SON DE LA CLOCHE, J'ARRÊTE DE JOUER, JE ME PLACE RAPIDEMENT EN RANG ET J'ATTENDS CALMEMENT 5.1 JE ME DÉPLACE CALMEMENT	Préserver un climat calme à l'école Faire des déplacements calmes et efficaces Veiller à ma sécurité et à celle des autres Me permettre d'être disponible aux consignes	Te voir arrêter de jouer Te voir prendre ton rang calmement T'entendre baisser la voix Te voir marcher dans l'école

6. JE PRENDS SOIN DE L'ENVIRONNEMENT ET DES AIRES DE VIE COMMUNES.	Assurer un environnement de travail agréable et propre	Te voir prendre soin des espaces communs (corridors, salles de bain, vestiaire, locaux...) en laissant les lieux propres
Principe # 3 J'adopte des comportements d'entraide qui favorisent une vie de groupe harmonieuse		
7. JE SUIS PROACTIF (ENGAGÉ) DANS MA VIE SCOLAIRE.	Favoriser le sentiment d'appartenance Développer les habiletés sociales Développer un sentiment de compétence	Te voir coopérer et agir respectueusement T'entendre utiliser la démarche de résolution de conflits Te voir accepter et offrir de l'aide

Interdiction des cellulaires en classe et à l'école | Modalités et conséquences



Conformément à la directive ministérielle, le cellulaire est interdit à l'école en tout temps. De plus, l'utilisation des écouteurs Bluetooth et autres appareils mobiles personnels (iPod, tablette électronique, montre intelligente (Apple Watch, etc.)), ordinateur ou appareil photo est interdite dans les locaux de classes ainsi que sur le terrain de l'école, sauf dans les cas suivants :

- lors de modalités d'intervention pédagogique prises par l'enseignant; ou
- si l'état de santé d'un élève le requiert*; ou
- si les besoins particuliers d'un élève handicapé ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage le requièrent*.

* Chaque situation visée devra être analysée par la direction de l'établissement.

En cas de non-respect de ces règles, un membre du personnel pourra saisir l'appareil de l'élève et celui-ci sera rendu à la fin de la journée.

En cas de récidive la direction de l'école pourrait demander aux parents de l'élève de venir chercher l'appareil à l'école.

Principes des règles de conduite en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2026 :

1° le droit des élèves et du personnel de l'école d'évoluer dans un milieu propice à l'apprentissage et à l'épanouissement et dans un environnement respectueux, bienveillant, accueillant, tolérant, sécuritaire, sain et inclusif, au sein duquel la collaboration, l'entraide et l'écoute sont des valeurs partagées;

2° le devoir des élèves de faire preuve de civisme en tout temps envers les autres élèves et le personnel de l'école, de respecter l'autorité et leur milieu d'apprentissage et de cultiver des comportements positifs qui favorisent leur engagement dans leur réussite scolaire.

En plus de prescrire que les élèves doivent adopter un comportement empreint de civisme, voici les règles complémentaires :

1. Respecter l'autorité du personnel de l'école ainsi que les règles de fonctionnement de l'école, dont notamment celles de la classe;
2. Agir et de communiquer de manière respectueuse, courtoise et polie avec les autres élèves et le personnel de l'école, en tout temps, et quel que soit le moyen utilisé;
3. Ne poser aucun acte d'intimidation ou de violence;
4. Vouvoyer le personnel de l'école;
5. Utiliser le titre de « madame » ou de « monsieur » pour s'adresser au personnel de l'école;
6. Respecter la réputation et la vie privée des autres élèves et du personnel de l'école, notamment en obtenant leur consentement et celui du titulaire de l'autorité parentale ou du tuteur de l'élève, le cas échéant, avant de capter leur image ou leur voix et en utilisant de façon appropriée les réseaux sociaux;
7. Être assidu et ponctuel en respectant notamment les horaires et les échéanciers applicables;
8. Prendre soin du matériel scolaire ainsi que des infrastructures et des équipements de l'école;
9. Respecter le code vestimentaire de l'école, le cas échéant.

Contrat d'engagement

J'ai pris connaissance du mode de vie en classe (avec mon enseignant) et à la maison (avec mes parents). Je m'engage à respecter ce mode de vie chaque jour.

Signature de l'élève : _____

Signature des parents : _____
